

**Direction de l'arrondissement**

543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Outremont (Québec) H2V 4R2

**Fonds local d'urgence COVID-19 de l'arrondissement Outremont - Soutien aux organismes communautaires**

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la Ville de Montréal travaille présentement avec plusieurs partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent à offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance.

Une cellule de crise régionale – sécurité alimentaire et dans notre arrondissement, une cellule communautaire locale d'urgence, ont été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie, qui pourrait perdurer, l'arrondissement d'Outremont a mis en place, un fonds local d'urgence COVID-19, au montant de 50 000 \$. Il est destiné à soutenir financièrement, de façon temporaire et exceptionnelle, le financement des initiatives ou la mise en place de mesures d'aide aux populations vulnérables. L'arrondissement souhaite agir en complémentarité à l'aide d'urgence offerte par Centraide.

**LES ORGANISMES ADMISSIBLES :**

Les organismes communautaires à but non lucratif ou les coopératives considérées comme des organismes à but non lucratif par Revenu Québec, qui sont actifs sur le territoire d'Outremont et qui ont la capacité de mettre en place rapidement des mesures d'aide auprès des populations vulnérables ou des initiatives pour répondre aux besoins d'urgence de la population dans le cadre de cette crise.

**LES INITIATIVES OU PROJETS ADMISSIBLES :**

a) Soutenir les actions permettant de répondre aux besoins de première nécessité :

- Distribution de denrées;
- Préparation de repas et de paniers de première nécessité (ce qui inclut des aliments non-cuisinés et des produits sanitaires);
- Distribution des repas et des paniers de produits de première nécessité (de l'organisme vers les personnes dans le besoin).

b) Renforcer la capacité des services d'écoute et d'aide et de référence aux personnes vulnérables et isolées ainsi qu'aux personnes vivant de la détresse et de l'anxiété en raison de la situation sociale actuelle et de leurs conditions personnelles (aînées, personnes avec problèmes de santé mentale, itinérants, aidants naturels, nouveaux arrivants, immigrants, etc.).

- Appui au personnel d'intervention (augmentation de la charge de travail);
- Ressources technologiques facilitant le lien vers les personnes isolées (portables, cellulaires, etc.).
- Constituer un ajout ou une adaptation des services de l'organisme en raison de la COVID-19 (culture, sports, loisirs, développement social, etc.)

**Direction de l'arrondissement**

543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Outremont (Québec) H2V 4R2

Afin de s'ajuster aux besoins générés par la crise et aux réalités des organismes soutenus, les projets déposés auront un objectif de 4 semaines de services, avec une possibilité de prolongement selon les ressources du fonds local d'urgence COVID-19.

**LES DÉPENSES ADMISSIBLES :**

- a) Les dépenses nécessaires, raisonnables et directement liées à la réalisation des actions et mesures d'urgence acceptées;
- b) Les salaires, pour autant qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versées par des organismes comparables du milieu local ou régional.

Le fonds d'urgence ne peut palier à des pertes de revenus dû à la crise actuelle.

**LA REDDITION DE COMPTE :**

L'organisme s'engage à remettre, dans un délai maximal de 30 jours après la fin du projet, un bilan de ses actions et devra y joindre un rapport financier sur l'utilisation des sommes allouées au terme de la période de crise. La date précise sera communiquée ultérieurement.

L'arrondissement s'engage à rendre public rapidement, dès la contribution confirmée, le nom des organismes soutenus, le montant versé, la nature des services rendus et le nombre de personnes qui en aura bénéficié.

**PRINCIPES DIRECTEURS :**

- Effet rapide sur les personnes (actions à court terme pour répondre aux besoins générés par la crise);
- Renforcer l'effort collectif des partenaires à l'échelle des quartiers (initiatives concertées);
- Efficacité administrative : être facilitateur (formulaire simple, rapide et rigoureux);
- Aucune ingérence politique ou partisane.

**PROCÉDURES :**

1. Dépôt de la demande via un formulaire Google en ligne : <https://forms.gle/n3MUtnkpZxPrAT399>
2. Informations importantes pour compléter votre demande

La direction de l'organisme s'engage par le dépôt de la demande via un formulaire en ligne, dans lequel il déposera une résolution de son conseil d'administration, autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et mandatant un responsable pour signer tout engagement relatif à la demande.

- Identification du besoin de première nécessité répondu avec le fonds d'urgence
- Budget prévisionnel pour un maximum de 4 semaines de services (une demande de prolongation pourrait être déposée à cette échéance, si nécessaire et selon les fonds disponibles)
- Identification du ou des quartiers desservis
- Identification des populations desservies

**Direction de l'arrondissement**

543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Outremont (Québec) H2V 4R2

3. Échéancier

- Publication : 21 avril 2020
- Date de dépôt des projets dès le 21 avril et jusqu'au 4 mai 2020
- Analyse des demandes à compter du 20 avril 2020

Pour toute demande d'information :

Maude Héroux, conseillère en planification développement social et durable  
[maude.heroux@montreal.ca](mailto:maude.heroux@montreal.ca)